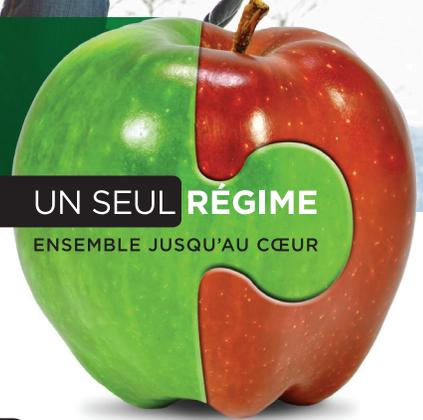




FIDUCIE D'AVANTAGES SOCIAUX DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DU SCFP



Faits saillants de l'année 2021

Voici le rapport annuel de la FASTE du SCFP...

Ce rapport est conçu pour vous informer des activités de la Fiducie qui se sont déroulées tout au long de nous avons inclus un sommaire de la situation financière de la FASTE du SCFP au 31 décembre 2021 et souligné quelques événements marquants ainsi que certaines de nos réalisations.

À bien des égards, l'année 2021 a mis notre résilience à l'épreuve à l'instar de l'année précédente. Aujourd'hui encore, nous sommes confrontés à des défis. Cependant, nous continuons à les relever avec brio et à saisir les occasions qui s'offrent à nous. Le Conseil des fiduciaires a encouragé tous les participants au régime à profiter des nombreuses ressources à leur disposition qui sont conçues pour soutenir leur santé et leur bien-être.

Le régime d'avantages sociaux de la FASTE du SCFP contribue à procurer une couverture utile, abordable et durable à chacun – des caractéristiques particulièrement importantes aujourd'hui. Pour cette raison, la préservation de sa santé financière est une priorité absolue, afin que nos participants continuent de bénéficier d'un soutien adéquat, peu importe les circonstances.

Nous espérons que vous et les membres de votre famille vous portez bien, et nous vous souhaitons une bonne santé tout au long de cet automne et de la période des fêtes.

Cordialement,

Le Conseil des fiduciaires



Nous avons déménagé

Depuis le 1er novembre 2022, notre adresse est la suivante :

FASTE du SCFP
304, rue Toronto Sud
Bureau 204
Uxbridge, ON L9P 1Y2

365 jours d'engagement

Le Conseil des fiduciaires



La FASTE du SFCP est gérée par le Conseil des fiduciaires, lequel est composé de neuf membres : cinq d'entre eux sont nommés par le SFCP et quatre, par l'employeur et la Couronne. Cette structure assure la représentation du gouvernement, de l'association des fiduciaires et de l'ensemble des membres de la FASTE du SFCP.

Il incombe aux fiduciaires de bien gérer la FASTE du SFCP, notamment de nommer des conseillers professionnels et de superviser l'administration et les finances du régime. Indépendamment de toute affiliation personnelle, les fiduciaires ont l'obligation fiduciaire de gérer la Fiducie dans l'intérêt supérieur de tous les participants au régime.

Les personnes suivantes siégeaient au Conseil des fiduciaires en 2021 :

Dan Crow, président
William Campbell
Gary Goddard
Tammy Graham
Karen McRae
Wanda Muirhead-Toporek
Terri Preston*
Debra Tatters*
David Wright

Vous pouvez prendre connaissance de la biographie de chaque fiduciaire sur le site Web de la FASTE du SFCP <https://cupe-ewbt.ca/ewbt>.

* Mandat terminé en 2022.

Événements de la vie

En septembre 2021, avec l'aide du CSCSO, la Fiducie a envoyé sur chaque lieu de travail du SFCP une affiche portant sur les événements de la vie. Cette affiche expliquait ce qu'est un événement de la vie, ce qu'un participant doit faire lorsqu'il vit un pareil événement et le délai accordé pour modifier la couverture à la suite d'un tel événement (si nécessaire).

Peu de temps après, en décembre, les fiduciaires ont adopté une motion visant à permettre aux participants dont la demande d'assurance avait été refusée parce qu'elle était considérée comme tardive, de bénéficier d'une couverture à la suite des événements de la vie suivants :

mariage/union de fait	tutelle légale (y compris la naissance d'un enfant)	perte de la couverture qui était offerte par le régime du conjoint (notamment lorsque le décès d'un conjoint entraîne la perte de la couverture)	changement du statut d'admissibilité en raison d'une augmentation des heures de travail
-----------------------	---	--	---

Ainsi, les participants qui n'avaient pas adhéré au régime dans les 31 jours (et à qui on avait refusé la couverture parce qu'ils étaient considérés comme des demandeurs tardifs) peuvent maintenant présenter une nouvelle demande sans preuve d'assurabilité en cas d'événement de la vie.

Enquête sur l'administration des fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE)

En 2021, Eckler Itée, notre consultant en régimes, a réalisé une enquête sur les frais d'administration de la fiducie. Les résultats ont indiqué que, comparativement aux autres fiducies importantes ayant participé à l'enquête, les frais d'administration (y compris les frais de tiers administrateur) de la FASTE du SFCP étaient satisfaisants – cela confirme la saine gestion de la fiducie.

Compte de gestion de soins de santé à durée limitée

Tandis que la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2021, le régime de la FASTE du SFCP a enregistré des demandes de remboursement inférieures aux prévisions. Cela s'explique par le fait que les participants n'ont pas pu bénéficier des services de certains praticiens. Bien qu'une telle situation soit regrettable, il en est résulté un excédent à court terme que le Conseil des fiduciaires a consacré aux participants.

Ainsi, le 15 décembre 2021, un compte de gestion de soins de santé (CGSS) à durée limitée de 1000 \$ a été mis à la disposition de chaque participant au régime de la FASTE du SFCP. En vigueur jusqu'au 31 août 2022, ce compte a permis aux participants de régler les frais payables pour des services admissibles ainsi que d'autres frais non couverts par le régime.



Les finances¹

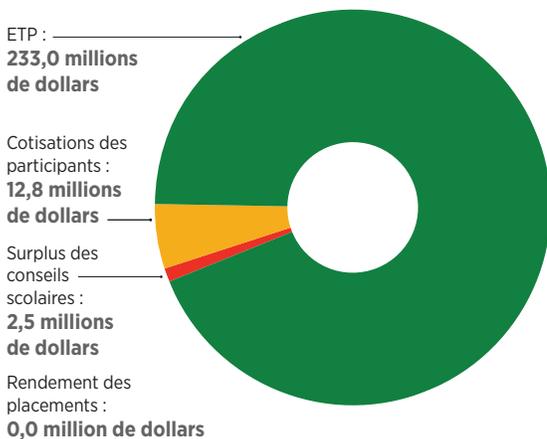
Bien qu'elle ne soit pas la seule priorité, la préservation de la santé financière de la Fiducie est essentielle au soutien apporté aux participants au régime et aux membres de leurs familles.

En décembre 2021, la FASTE du SCFP comptait 53 415 participants admissibles répartis entre 64 conseils scolaires en Ontario – et de ce nombre, 48 225 avaient choisi d'adhérer au régime.

Le financement du régime provient de trois sources différentes – la majorité des fonds est versée à la Fiducie par le biais des conseils scolaires en fonction du nombre de postes d'équivalents temps plein (ETP) après négociations entre le CSCSO/SCFP, la Couronne et le CTA. Les deux autres sources sont le rendement des placements et les cotisations des participants qui sont tous deux essentiels à la viabilité du régime.

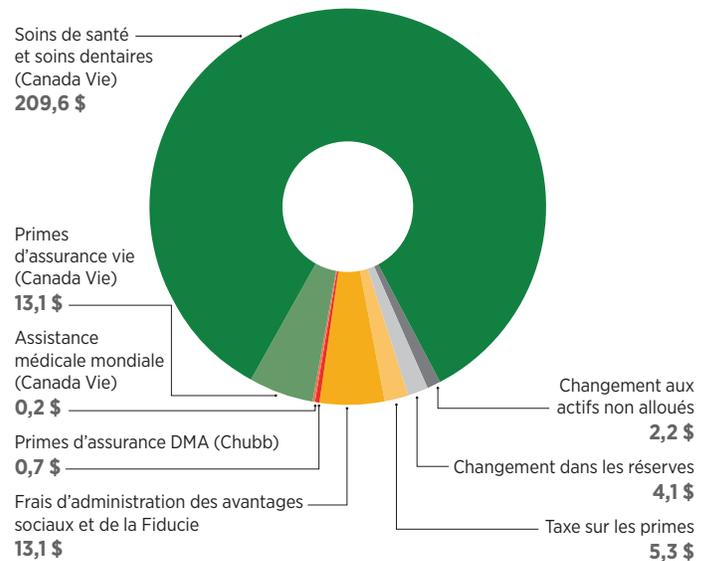
Il convient de noter qu'une augmentation du financement par ETP a été négociée dans le cadre de la dernière convention collective – au 1^{er} septembre 2021, cette augmentation était de 1 %. Celle-ci, outre la saine gestion financière de la Fiducie, a contribué à ce que les fiduciaires puissent maintenir les cotisations des participants inchangées, ce qui a été avantageux pour tous les participants au régime.

Entre janvier et décembre 2021, la FASTE du SCFP a reçu la somme de 248,3 millions de dollars² répartie comme suit :



La majorité de ces fonds sert directement à payer les demandes de règlement des participants, ainsi que les primes facturées par les fournisseurs d'assurance du régime.

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses de la Fiducie (en millions de dollars) et la répartition des prestations versées en 2021*



La FASTE du SCFP a terminé l'année 2021 en solide position, avec plus de 80,1 millions de dollars en actifs nets disponibles pour payer les prestations – soit une hausse par rapport aux 78,7 millions de dollars à la fin de 2020. Par ailleurs, selon l'audit annuel et l'évaluation actuarielle réalisés au 31 décembre 2021, la Fiducie affichait une bonne position financière.

Cependant, le coût des avantages sociaux augmente chaque année. Selon nos projections, nous nous attendons à une augmentation de 5 % à 7 % par année, ce qui est beaucoup plus élevé que le financement actuellement négocié. C'est pour cette raison que la Fiducie demeure tributaire du résultat des négociations à venir. Il n'en reste pas moins qu'elle est très bien positionnée pour l'avenir. Grâce à l'excellence de la gestion et de la gouvernance du régime, les fiduciaires s'efforcent de maintenir sa solidité financière à long terme.

¹ Tous ces chiffres sont extraits des états financiers vérifiés.

² Net de taxe de vente au détail.

* Les éléments de dépenses n'étaient pas présentés correctement dans la version de la lettre d'information envoyée à l'origine aux participants. Les dépenses sont maintenant présentées correctement.



Événements dignes de mention



Les fiduciaires ont continué à améliorer les pratiques existantes en matière de gouvernance administrative et financière. Cela comprend :

- Surveiller les tendances en matière d'avantages sociaux collectifs offerts sur le marché, trouver des occasions de préserver la viabilité du régime tout en réduisant les risques;
- Se réunir régulièrement pour discuter et examiner l'exploitation du régime;
- Élaborer et tenir à jour des politiques conçues pour protéger nos participants, comme des approches formelles pour faire appel des décisions, résoudre les conflits et planifier les placements.



Veiller à ce que les participants au régime restent informés est une responsabilité que les fiduciaires prennent au sérieux. En 2021, la communication s'est accrue grâce à l'envoi trimestriel par courriel de mises à jour des avantages (en février, en mai, en septembre et en novembre) et à la diffusion de renseignements sur la COVID-19 (février et mars). Nous avons aussi apporté des améliorations au site Web pour faire en sorte que les participants puissent facilement trouver de l'information pertinente et importante pour eux.



Les participants au régime mis à pied au cours de l'année scolaire 2020-2021 à cause de la pandémie de COVID-19 ont bénéficié d'une prolongation de leur couverture, au taux de cotisation des participants actifs, jusqu'au 31 août 2021. Quant à ceux qui n'ont pas repris le travail en septembre, le délai de grâce de 60 jours a commencé le 1er septembre 2021, également au taux de cotisation des participants actifs.



La Fiducie et ses fournisseurs (Canada Vie, Eckler et RAEO) ont tenu une réunion virtuelle des membres et des dirigeants des sections locales par Zoom au mois de septembre 2021. Cette réunion a été l'occasion de présenter les résultats financiers de l'année du régime 2020 et d'offrir du soutien relativement au processus de recours hiérarchique (nous espérons que vous avez pu y assister).

Pour de plus amples renseignements

Vous avez besoin de plus amples renseignements sur vos avantages sociaux? Ou vous voulez en savoir plus sur le fonctionnement du régime?

Consultez le site Web de la FASTE du SCFP à l'adresse www.cupe-ewbt.ca. C'est là que vous trouverez des mises à jour à l'intention des participants, des foires aux questions, le livret du régime, le guide du régime ainsi que d'autres renseignements utiles.

Si vous avez des questions à propos de l'adhésion et de l'admissibilité au régime, vous pouvez communiquer avec les Services d'assurance du RAEO au **1-866-783-6847**.

Si vous avez des questions sur les demandes de règlement pour l'assurance vie ou les soins de santé et dentaires, composez le numéro de Canada Vie réservé aux participants de la FASTE du SCFP pour obtenir de l'aide. C'est le **1-866-800-8058**.

Pour les demandes de renseignements ou les questions relatives à la Fiducie, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@cupe-ewbt.ca.

Le mot de la fin

Ce document a été préparé exclusivement pour les travailleuses et les travailleurs admissibles du SCFP en Ontario couverts par la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SCFP. Il n'est pas destiné à fournir des renseignements complets ou des conseils. En cas de divergence entre les renseignements fournis dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent la prestation des avantages sociaux, les documents juridiques auront préséance. Les fiduciaires de la FASTE du SCFP peuvent modifier à leur entière discrétion l'une ou l'autre ou la totalité des dispositions du régime, y compris le niveau des prestations, les conditions d'admissibilité, le partage des primes, les limites et le montant des quotes-parts.